

Le contexte

Mardi 5 octobre était publié le rapport "Sauvé" rédigé par la Ciase (la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) portant sur les abus sexuels commis depuis 1950 au sein de l'Église en France. Il chiffrait à 330 000 le nombre de victimes et listait 45 propositions pour que l'institution réponde aux victimes et évite que de tels crimes se reproduisent. Ces propositions interrogent l'Église dans nombre de ses dimensions : juridiques, organisationnelles, théologiques, doctrinales... *La Libre* revient sur trois questions souvent évoquées ces derniers jours. L'Église doit-elle revoir sa morale sexuelle, son droit canon, le célibat des prêtres ? Qu'en disent le rapport "Sauvé" et les spécialistes ?

■ Le rapport du Ciase sur les abus sexuels dans l'Église en France soulève de nombreuses questions.

■ Parmi celles-ci, le secret de la confession et le célibat des prêtres ont suscité des débats politiques.

Morale, célibat, confessions : que doit changer l'Église ?

Le célibat des prêtres explique-t-il les abus ?

Le rapport de la Ciase est assez formel : "Il n'y a clairement pas de lien de causalité entre le célibat et les abus sexuels – de très nombreuses violences sexuelles sont le fait d'hommes mariés", peut-on y lire. Il rejoint en ce sens la majorité des écrits sur la question. Le débat ne s'arrête cependant pas là, pour deux raisons.

Une héroïsation du prêtre

La première est que la discipline du célibat, instaurée dans l'Église occidentale aux X^e et XI^e siècles – mais déjà vécue précédemment – impose des exigences éthiques. "Le risque existe que le célibat participe d'une survalorisation de la personne du prêtre", note en effet la Ciase. La commission interroge donc le regard qui est porté sur le prêtre en raison de son célibat, et l'héroïsation qui peut en découler. Le célibat pourrait donc servir un certain "cléricalisme" selon lequel le prêtre est un homme "à part". Or, note la Ciase dans un chapitre qui n'est pas directement relatif au célibat : "Dans les témoignages de personnes victimes, revient de façon quasi systématique le fait que le cleric agresseur disposait d'une position telle que ses actes étaient insusceptibles d'être empêchés, contestés, voire reconnus." De

même, "l'image idéalisée du prêtre, telle qu'elle est renvoyée par d'autres, peut conférer aux abuseurs un sentiment de toute-puissance et d'impunité".

Derrière cette question, se niche un débat doctrinal très complexe sur le statut du prêtre dans l'Église, pour lequel n'était pas mandaté la Ciase. Sans l'inviter à remettre en cause la discipline du célibat qui ne serait pas le problème en tant que tel, la commission encourage l'Église à mieux l'accompagner et à "identifier toutes les formes d'abus de pouvoir – au travers d'un travail s'apparentant à une cartographie des risques – ou de survalorisation et de mise en surplomb du prêtre par rapport à l'ensemble des baptisés".

Le célibat, un chemin difficile

La deuxième raison qui interroge le célibat des prêtres est qu'il "n'est pas un chemin facile". C'est un "combat, mettant au jour des risques de tensions intérieures" pour lequel des prêtres ne furent pas toujours bien préparés, lit-on dans le rapport. "Le célibat est un renoncement volontaire et une frustration parfois douloureuse; il ne sert à rien de le nier. [Et il ne faut surtout pas] minimiser les conséquences profondes qui en résultent", peut-on lire

dans l'ouvrage du prêtre français Cédric Burgun, *Prêtres, envers et malgré tout ?* (éd. du Cerf, 2019). Mais "le célibat ne peut pas seulement être un simple renoncement au mariage [...] il est d'abord un don de nous-mêmes". "Notre engagement à tous dans le célibat est un choix d'amour, de délicatesse, de respect, d'humilité", expliquait le président de la Conférence des évêques de France, Éric de Moulin-Beaufort, à la sortie du rapport. "Que certains parmi nous aient pu ou puissent détourner leur ministère au service de leurs pulsions nous accable, nous déchire le cœur. Cela nous oblige aussi à nous examiner chacun plus que jamais pour vérifier les moindres de nos comportements."

C'est cette ligne (le célibat n'est pas une fin mais un moyen en vue d'un don) que tient le Vatican. Celui-ci vient d'ailleurs de publier un document imposant une formation affective, relationnelle et sexuelle plus structurée dans les séminaires (ce dont se réjouit la Ciase). Le débat n'est cependant pas clôturé. Au-delà de la question des abus, des catholiques souhaitent reconsidérer la place spécifique que l'Église accorde aux prêtres, et la réflexion (qu'encourage la Ciase) autour de l'ordination d'hommes mariés n'est plus taboue.

Sans l'inviter à remettre en cause le célibat, la Ciase encourage l'Église à mieux l'accompagner et à "identifier toutes les formes d'abus de pouvoir" qui pourraient en découler.